

Distribution de : AUBIGEYRES

Maître d'ouvrage : MAIRIE DE PEYRE EN AUBRAC

Mende, le mercredi 17 septembre 2025

Page 1/1

Lieu de prélèvement	Date et préleveur	Terrain			Laboratoire							
		Chlore total mg(Cl ₂)/L	pH unité pH	Temp. de l'eau °C	Bactériologie					Physico-chimie		
					Bact. coliformes n/(100mL)	Esché- richia coli n/(100mL)	Flore à 22°C n/mL	Flore à 37°C n/mL	Entéro- coques n/(100mL)	Conduc- tivité µS/cm	Amo- nium mg/L	Turbi- dité NFU
AUBIGEYRES HABITATION PARTICULIERE	01/09/2025 LDA48	<0,03	6,4	18,1	6	0	200	90	34	78	<0,01	<0,2
Limites de qualité en gras	maximum		9		0	0			0	1100		1
<i>Références de qualité en italiques</i>	minimum		6,5							200		

Afin de faciliter la lisibilité du bulletin sanitaire, le tableau ci-dessus ne reprend qu'une partie représentative des paramètres réalisés lors du contrôle sanitaire.
Néanmoins l'interprétation des résultats tient compte de la totalité des paramètres échantillonnés. La quantification exhaustive des paramètres est consultable à la demande en mairie.

Conclusions

Résultats non conformes aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres microbiologiques et conformes en ce qui concerne les paramètres physico-chimiques mesurés. Il faut aussi noter la présence excessive de germes revivifiables, de bactéries coliformes et le caractère agressif de l'eau.

Interprétations

La dernière campagne de prélèvement a mis en évidence un dépassement important des limites de qualité des paramètres microbiologiques. Cette eau ne doit pas être consommée en l'état. Il est demandé temporairement pour l'ensemble des usagers de faire usage d'eau de source conditionnée ou d'eau préalablement bouillie. Le détail des restrictions est consultable en mairie. Cette disposition est à maintenir jusqu'au retour à la normale de la qualité de l'eau distribuée. Une information en urgence de la situation a d'ores et déjà été transmise au responsable du réseau de distribution. La mise en place des mesures correctives est en cours afin de garantir le retour à la normale de la qualité de l'eau distribuée. La présence de bactéries revivifiables et de bactéries coliformes est un signe de dégradation de la qualité de l'eau. Cette eau présente un caractère agressif, ce qui peut provoquer une corrosion sévère des tuyauteries métalliques conduisant à une augmentation des concentrations de certaines substances métalliques (plomb, cuivre, cadmium, fer...).

Préconisations

Une désinfection 'choc' doit être réalisée au réservoir de tête (au minimum un berlingot d'eau de javel à 9,5% de chlore actif pour un réservoir de 10 m³), suivi d'une purge abondante du réseau. Si un traitement aux ultra-violet est réalisé en aval, il faut déconnecter le dispositif tant qu'un résiduel de chlore est mesurable en départ distribution. Une analyse de confirmation sera réalisée ultérieurement par nos soins lorsque les actions réalisées pour rétablir la qualité de l'eau seront terminées, afin de vérifier l'efficacité de ces mesures. Un nettoyage, une désinfection et un rinçage périodiques des ouvrages et du réseau d'adduction d'eau (chambre de captage, collecteur, bache, réservoirs, conduites...) doit être réalisé au minimum une fois par an (article R 1321-56 du code de la santé publique), avec des produits autorisés (article R.1321-50 du même code). Effectuer des purges sur les antennes des réseaux où l'eau ne circule pas suffisamment. En l'absence de traitement de reminéralisation et compte tenu du caractère agressif de l'eau, il est impératif que les abonnés vérifient que les réseaux de leurs logements n'ont pas de tuyauterie en plomb. Si tel n'est pas le cas, les changer dès que possible. En attendant, il est recommandé de laisser couler une vingtaine de litres après chaque période de stagnation. Enfin, il est conseillé aux femmes enceintes et aux jeunes enfants, de consommer de l'eau embouteillée lorsqu'il y a encore présence de canalisations en plomb.